



Le Conseil départemental simplifie l'accès à l'emploi et encourage le travail.

Chefs d'entreprise, agriculteurs, commerçants, artisans...

vous recrutez ?



Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre saisonnière de l'économie locale, le Conseil départemental permet désormais aux bénéficiaires du RSA de travailler tout en conservant leur allocation.

Cette mesure exceptionnelle et incitative est adoptée pour 9 mois à compter du 10 avril 2020.

Postez des offres et trouvez les profils adéquats et disponibles à proximité sur Tarn-et-Garonne emploi, la plateforme numérique développée par le Conseil départemental.

www.tarnetgaronneemploi.fr